

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2012

## FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 54

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (assurance maladie et accidents du travail)

-----

**ARTICLE 38**

I. – À l’alinéa 1, supprimer les mots :

« de santé ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, supprimer la troisième occurrence des mots :

« de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cohérence rédactionnelle.